BMO Financial Group
Groupe financier

BMO 1ST ART! INVITATIONAL STUDENT ART COMPETITION

ÉDITION 2016 DE 1RES ŒUVRES! CONCOURS INVITATION DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS EN ARTS VISUELS

Organisé par BMO Groupe financier

1RES ŒUVRES! – EN BREF

(Pour les détails, voir les questions 1 à 7 ci-dessous.)

PROFIL

Concours d'envergure nationale « sur invitation » s'adressant aux étudiants en arts visuels. Attribution de 13 prix régionaux de 5 000 $ et d'un prix national de 10 000 $. Les établissements d'enseignement peuvent inviter trois étudiants admissibles de chacun de leurs programmes d'arts visuels à participer au concours.

QUI

Sont admissibles les étudiants de niveau postsecondaire en arts visuels (jusqu'au baccalauréat inclusivement) qui sont censés recevoir leur diplôme en 2016.

QUOI

Dessins, estampes, photographies, peintures, techniques mixtes et œuvres en 3D composées de textiles, de plastiques, de pierre, de métal, de verre, de céramique, de cuir, de fourrure, de broderie perlée et de bois. La dimension des œuvres en 2D ne doit pas excéder 100 po (environ 254 cm) de hauteur ou de largeur et celle des créations en 3D, 80 po (environ 203 cm) de hauteur, de largeur ou de profondeur.

COMMENT

Remplir la formule de participation et joindre un énoncé de démarche artistique, la description de l'œuvre proposée ainsi qu'un CD ou une clé USB comportant des photos de l'œuvre dans le format spécifié.

OÙ

Faire parvenir le dossier de candidature à Dawn Cain, Conservatrice, Collection d'œuvres d'art de BMO, 302 Bay Street, 6th Floor, Toronto, ON, M5X 1A1.

QUAND

Soumettre le dossier de candidature au plus tard le **15 mai 2016** (le cachet de la poste faisant foi).

RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES RÉGISSANT LE CONCOURS QUESTIONS ET RÉPONSES

1. EN QUOI CONSISTE 1RES ŒUVRES! CONCOURS INVITATION DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS EN ARTS VISUELS?

1res Œuvres! Concours invitation destiné aux étudiants en arts visuels célèbre les réalisations exceptionnelles d'étudiants en arts visuels de chaque province et territoire du pays.

Les établissements d'enseignement canadiens qui offrent des programmes d'études postsecondaires en arts visuels (attestation, diplôme d'études collégiales ou formation universitaire allant jusqu'au baccalauréat inclusivement) sont invités à sélectionner trois étudiants qui en sont à la dernière étape ou à la dernière année de tels programmes, et à leur faire soumettre une formule de participation, accompagnée d'images numériques d'une œuvre d'art récente (voir les autres détails ci-dessous, à la question 3). Les établissements qui offrent plus d'un programme d'études en arts visuels peuvent choisir trois étudiants dans chacun de ces programmes. Par exemple, un établissement qui offre à la fois un baccalauréat en arts plastiques et un diplôme en arts graphiques ou arts visuels peut choisir six étudiants qui pourront soumettre une formule de participation au concours, soit trois par programme. De même, si un établissement offre des programmes spécialisés dans différents médias, p. ex. photographie, dessin, peinture, gravure, etc., trois finissants de chaque programme peuvent être sélectionnés pour soumettre une demande à 1res Œuvres.

Une œuvre sera choisie pour chaque province et territoire, et les lauréats régionaux – 13 en tout – se verront décerner une somme de 5 000 $ chacun en guise de prix. Un lauréat national sera également désigné; dans son cas, la somme sera de 10 000 $. La somme doit être acceptée telle que décernée et ne peut être ni cédée ni transférée.

En plus de la somme correspondant au prix qui leur est décerné, tous les lauréats se verront offrir un voyage à Toronto, toutes dépenses comprises, afin qu'ils puissent assister au vernissage de l'exposition 1res Œuvres! (voir la question 5 ci-dessous). BMO expédiera les œuvres retenues de tous les lauréats à Toronto pour l'exposition 1res Œuvres! Les œuvres seront retournées après l'exposition, à moins que d'autres dispositions ne soient prises par BMO et les artistes.

2. QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissibles à 1res Œuvres!, les étudiants doivent avoir été sélectionnés par les responsables, professeurs ou administrateurs de leur établissement et être censés obtenir en 2016 le diplôme lié à leur programme en arts visuels. Ce programme peut être offert par un collège, une école d'art, un cégep ou une université. Le concours s'adresse aux étudiants engagés à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'études postsecondaires menant à une attestation, à un diplôme d'études collégiales ou à un diplôme universitaire allant jusqu'au baccalauréat inclusivement; les étudiants des niveaux maîtrise et doctorat ne sont pas admissibles.

Ne sont pas admissibles au concours les employés des agences de promotion, les employés de BMO Groupe financier, les membres de leur famille ainsi que les personnes avec lesquelles ils habitent.

3. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS?

Les étudiants qui sont invités à participer au concours par les responsables, professeurs ou administrateurs de leur établissement doivent faire parvenir la formule de participation à 1res Œuvres!, dûment remplie et accompagnée des documents requis, à la conservatrice de la collection d'œuvres d'art de BMO Groupe financier, à Toronto, **au plus tard le 15 mai 2016** (voir l'adresse ci-dessous, à la question 6).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPORTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. 1. Images numériques de l'œuvre présentée, sous forme de fichiers jpg compatibles PC copiés sur un CD ou une clé USB, à une résolution de 300 DPI, les images mesurant au moins 10 po (25,4 cm) dans leur dimension horizontale. La taille des fichiers ne doit pas dépasser 10 Mo. En respectant ces spécifications, les candidats doivent fournir (1) une image de l'ensemble de l'œuvre ainsi que (2) une image de certains détails et, si possible, (3) une image de l'œuvre installée au mur.

2. Description complète de l'œuvre d'art présentée : titre, médium, taille, etc.

3. 3. Énoncé de démarche artistique (texte de 100 à 200 mots portant sur le travail de l'artiste en général et l'œuvre soumise).

4. Lettre d'inscription signée par un représentant de l'établissement d'enseignement et confirmant l'année d'obtention du diplôme ou de fin du programme d'études en arts visuels. L'année en question doit être 2016 pour que l'étudiant soit admissible au concours de cette année.

Les formules de participation sont envoyées aux établissements d'enseignement au début de janvier 2016. Les documents nécessaires pour soumettre une candidature peuvent aussi être téléchargés du site Internet de BMO, à l'adresse suivante : **http://1resOeuvres.bmo.com**

4. QUELLES SONT LES DIRECTIVES RÉGISSANT LA SOUMISSION DES ŒUVRES D'ART?

Les candidats sont invités à présenter une œuvre récente qu'ils ont créée au cours de la dernière année. Les restrictions suivantes s'appliquent à la taille et aux matériaux des œuvres : la dimension acceptable des créations (non encadrées) en 2D ne doit pas excéder 100 po (environ 254 cm) de hauteur ou de largeur, et celle des œuvres en 3D, 80 po (environ 203 cm) de hauteur, de largeur ou de profondeur. Les œuvres en 2D, notamment les dessins, les photographies et les estampes (p. ex. gravures, lithographies, techniques mixtes) ainsi que les tableaux (p. ex. pastels, huiles, acryliques, aquarelles, techniques mixtes), peuvent être réalisées sur papier, toile, textile ou planche. Les matériaux suivants peuvent servir à la composition de créations en 3D : textiles, plastiques, pierre, métal, verre, céramique, cuir, fourrure, broderie perlée et bois.

5. QUAND ET COMMENT LES LAURÉATS DU CONCOURS 1RES ŒUVRES! SERONT-ILS DÉSIGNÉS? QUE SE PRODUIRA-T-IL ENSUITE?

Le processus de sélection des lauréats aura lieu en juillet 2016. Le comité de sélection, composé de cinq membres, est constitué de la conservatrice de la collection d'œuvres d'art de BMO Groupe financier ainsi que d'artistes, de conservateurs, d'enseignants, de marchands d'œuvres d'art et de directeurs de galerie provenant de diverses régions (est, ouest et centre du pays). Les membres du comité de sélection examinent les images numériques présentées par les candidats et évaluent chaque œuvre d'art selon ses mérites artistiques et techniques. Ils sélectionnent un lauréat pour chaque province et territoire ainsi qu'un lauréat national, soit un total de 14 lauréats.

Les 14 lauréats de 1res Œuvres! sont avisés dans un bref délai de la décision du comité de sélection. Le nom des lauréats de 2016 et des images des œuvres retenues seront publiés dans une annonce occupant une page entière du numéro de l'automne 2016 du magazine Canadian Art. Les œuvres gagnantes seront exposées à Toronto, à l'automne 2016 (les détails restent à déterminer). En plus de remettre aux lauréats la somme correspondant au prix décerné, BMO leur paiera le voyage à Toronto, toutes dépenses comprises, afin de leur permettre d'être présents au vernissage de l'exposition 1res Œuvres!, en octobre 2016.

Toutes les décisions concernant ce concours et la sélection des lauréats relèvent de BMO Groupe financier et sont définitives et sans appel. Les dossiers de candidature deviennent la propriété de BMO Groupe financier et aucun n'est renvoyé au candidat.

6. OÙ DOIS-JE ENVOYER MON DOSSIER DE CANDIDATURE À 1RES ŒUVRES?

Faire parvenir la formule de participation, accompagnée des autres pièces requises, y compris des images numériques de l'œuvre d'art présentée dans le cadre du concours, **au plus tard le 15 mai 2016, le cachet de la poste faisant foi, à :**

Dawn Cain
Conservatrice, Collection d'œuvres d'art
BMO Groupe financier
302 Bay Street, 6th Floor
Toronto, Ontario, M5X 1A1

COURRIEL : dawn.cain@bmo.com
TÉLÉPHONE : 416.867.5290; **TÉLÉCOPIEUR :** 416.366.0418

Les formules de participation peuvent être soumises par télécopieur, par la poste ou par courrier électronique. Les images numériques doivent être envoyées sur CD ou sur clé USB par la poste ou par messager. La plupart des candidats préfèrent envoyer leur dossier de candidature par messager, dans une seule enveloppe. Certains établissements d'enseignement envoient dans un même colis tous les dossiers de candidature de leurs étudiants. Veuillez communiquer avec Dawn Cain si vous avez des questions relativement au processus de soumission des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidature incomplets, illisibles, endommagés ou qui ne se conforment pas ou ne satisfont pas à l'une quelconque des conditions des présents Règlements et directives peuvent être disqualifiés par BMO Groupe financier ou par les membres du comité de sélection. BMO Groupe financier se dégage de toute responsabilité à l'égard des dossiers de candidature qui pourraient être égarés, mal adressés, retardés ou détruits, ou de toute erreur typographique, ou de toute autre erreur de production ou de distribution.

7. COMMENT VAIS-JE SAVOIR SI JE FAIS PARTIE DES LAURÉATS?

BMO Groupe financier communiquera avec les lauréats aussitôt que possible lorsque les résultats auront été déterminés en juillet 2016, en utilisant les numéros de téléphone ou autres renseignements qui figurent sur leur formule de participation. Veuillez noter que chaque candidat doit certifier sur la formule de participation qu'il est l'auteur de l'œuvre présentée, qu'il a lu les Règlements et directives régissant 1res Œuvres! Concours invitation destiné aux étudiants en arts visuels et qu'il déclare s'y conformer, et qu'il autorise BMO Groupe financier et (ou) ses agences de publicité à utiliser le matériel soumis sans autre rémunération.